

# VERS LE SUCCÈS



# NOUS POUVONS AIDER



## LE BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS

346 avenue Portage, Bur. 100  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C3

Téléphone : 204-988-7440  
Sans frais : 1-800-263-7146  
Télécopieur : (204) 988-7472

[childrensadvocate.mb.ca](http://childrensadvocate.mb.ca)

 [Facebook.com/OCAAdvocate](https://www.facebook.com/OCAAdvocate)

 [@OCAAdvocate](https://twitter.com/OCAAdvocate)



Protecteur  
des enfants

# LE BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS RAPPORT ANNUEL 2012 - 2013

1er avril 2012 au 31 mars 2013



## TABLE DES MATIÈRES

Au sujet du Bureau du protecteur des enfants .....	3
Message du protecteur des enfants .....	4
Sommaire .....	5-8
Survol des initiatives et des activités .....	9-14
Haut et fort du Protecteur ! .....	15
Examen des services .....	15-22
Thèmes et recommandations .....	23-28
Rapport financier .....	29
L'équipe du personnel du Bureau du protecteur des enfants du Manitoba .....	29
Comité consultatif de révision d'enquêtes spéciales (SES) .....	30

# AU SUJET DU BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS



## Énoncé de vision

Une société sécuritaire et saine qui entend, inclut, valorise et protège tous les enfants et les jeunes.

## Énoncé de mission

S'assurer que les voix des enfants et des jeunes impliqués dans le réseau de protection de l'enfance sont entendues. À titre de bureau indépendant, nous revendiquons un changement systémique au bénéfice des enfants et des jeunes, en vertu de *la Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et *la Loi sur l'adoption*.

## Ce que nous faisons

Le Bureau du protecteur des enfants est un bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba. Nous représentons les droits, les intérêts et les points de vue des enfants et des jeunes partout au Manitoba, qui reçoivent ou ont le droit de recevoir des services en vertu de *la Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et *la Loi sur l'adoption*. Nous faisons cela en défendant directement les enfants et les jeunes, ou en plaidant en leur nom auprès des prestataires de soins et autres intéressés. Notre protection comprend aussi la révision des services après le décès de toute jeune personne lorsque cette dernière ou leur famille a été impliquée avec un organisme de protection des enfants au cours de l'année précédant le décès.

Le Protecteur des enfants est autorisé à réviser, enquêter, et faire des recommandations sur les affaires reliées au bien-être et aux intérêts de ces enfants et de ces jeunes.

Nous faisons aussi la promotion de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* (CDE). Ce document de référence, que Le Canada a ratifié en

1991, décrit plus de 40 droits de la personne cruciaux visant principalement les enfants.

## Guidé par l'intérêt supérieur

Nous jouons notre rôle conformément aux dispositions de l'intérêt supérieur de *la Loi sur les services à l'enfant et à la famille* et de *la Loi sur l'adoption*. Cela signifie que dans toutes les activités effectuées par le personnel du Bureau du protecteur des enfants, l'intérêt supérieur et la sécurité de la jeune personne sont la plus haute priorité.

## L'importance d'un protecteur des enfants indépendant

Ce statut d'indépendant du Bureau du protecteur des enfants est essentiel. Il permet au Protecteur des enfants de remettre en question librement le système et de travailler à changer les pratiques, les politiques, ou la législation lorsqu'elles ne répondent pas aux intérêts supérieurs des enfants et des jeunes.

« Indépendant » signifie que le gouvernement du Manitoba ne supervise pas le Bureau du protecteur des enfants. Nous sommes séparés et distincts des organismes de protection de la jeunesse; nous ne sommes pas une agence d'aide sociale à l'enfance.

Les enfants ont grandement besoin de défenseurs. Ils ont une voix, mais pratiquement aucun pouvoir légal d'obliger qui que ce soit de les écouter. Notre expérience lors de conversation avec les enfants et les jeunes sous la garde d'organismes de protection de la jeunesse montre qu'ils sentent souvent qu'ils n'ont pas le droit de s'exprimer sur ce qui leur arrive.

# VERS LE SUCCÈS



Conformément à l'article 8.2 (1) (d) de la Loi sur les services à l'enfant et à la famille, je dépose respectueusement le présent document à titre de rapport annuel pour la période commençant le 1er avril 2012 et se terminant le 31 mars 2013.

Nous voulons tous ce qui est le mieux pour nos enfants. Nous voulons qu'ils soient en sécurité et protégés, et qu'ils grandissent pour devenir des adultes heureux et sains qui apportent une contribution à notre collectivité. Pour arriver à cette fin dans un monde de plus en plus complexe qui change rapidement, les nombreuses parties de notre société qui ont la responsabilité de prendre soin et d'influencer nos enfants doivent travailler de concert. De façon similaire à un garde-temps soigné ; les engrenages doivent s'ajuster précisément les uns aux autres de façon à faire avancer les aiguilles.

Du point de vue de notre bureau, il est clair que pour soutenir le bien-être de nos enfants, nous devons améliorer la façon dont nous travaillons tous ensemble.

Lorsqu'il s'agit de prendre soin de nos enfants, de nombreux organes formels et informels sont impliqués. Ceux qui travaillent dans les systèmes d'éducation, de justice, de bien-être de l'enfant et de soins de santé ainsi que les parents, la famille élargie, les parents d'accueil, les aînés et les autres membres de la collectivité ont tous des rôles importants à jouer.

Ce qui fait souvent défaut dans les situations dont notre bureau prend connaissance sont les connexions de coopérations nécessaires entre ces organismes afin d'assurer que les enfants et les jeunes ont ce dont ils ont besoin pour réussir. En d'autres mots, les pignons des engrenages ne s'harmonisent pas comme ils le devraient. Par conséquent, les familles luttent et les enfants et les jeunes deviennent à risque.

Il peut y avoir des obstacles à une plus grande harmonisation des parties. Ils comprennent l'isolement communautaire et individuel, la méfiance, les protocoles qui entravent la communication qui serait dans l'intérêt supérieur des enfants, et une conviction que quelqu'un d'autre devrait être responsable d'agir.

Cependant, nous avons vu de nombreux cas où les engrenages progressent harmonieusement ; où il existe de fortes interconnexions entre les réseaux formels et informels qui fonctionnent ensemble pour maintenir les droits de l'enfant et répondre à son intérêt supérieur. Vous trouverez des exemples de ces relations de travail efficaces dans les pages du présent rapport. Le défi pour nous tous est d'examiner ce qui fonctionne bien dans ces situations et puis de susciter plus de ces mêmes relations. Nous devons voir la sécurité et le développement positif de tous les enfants et les jeunes à titre de responsabilité collective.



Le Protecteur des enfants  
**Darlene MacDonald**, M.S.S.



# EXECUTIVE SUMMARY

The OCA: Ensuring the voices of children and youth involved with the child welfare system are heard.



Children's Advocate  
**Darlene MacDonald**

THEME OF THIS YEAR'S ANNUAL REPORT:

## GEARED FOR SUCCESS

When it comes to the safety and well-being of our children, the many parts of our society with the responsibility to care for and influence our children need to work together. Similar to a well-crafted timepiece; the gears must fit together precisely in order to move the hands forward. Children and youth are a collective responsibility.

### ACTIVITY HIGHLIGHTS

- Released the Youth with Complex Needs report, which examined young people who face multiple issues and the challenges of meeting their needs.
- Facilitated a focus group with older youth in care to better understand their perspective of the child welfare system.
- Welcomed a new deputy children's advocate, Corey La Berge.
- Developed and signed a memorandum of understanding between members of the Canadian Council of Child and Youth Advocates (CCCYA) regarding advocacy support to children, youth, and families moving between provinces.
- Expanded our online presence to include the social networks Facebook and Twitter.
- Connected with 141 residential facilities for children in care to provide rights and advocacy information. Also made 29 public education presentations and hosted a block party to raise awareness of children's rights during Winnipeg's Santa Claus Parade.
- Organized a 2-day UNICEF training session for service providers aimed at developing local champions of children's rights.



Expanded online presence

Block party during Winnipeg's Santa Claus Parade.

## SERVICE STATS

### ADVOCACY SERVICES

**2,172** Total Cases opened

**2,158** Total Cases closed

**221** Total Cases carried forward

### SPECIAL INVESTIGATION REVIEW SERVICES

**64** Child death cases opened

**89** Investigations and reviews completed

**58** Cases carried forward

## THEMES & RECOMMENDATIONS



### Assessing Risk

The OCA continues to see cases where adequate risk assessments are not being completed. There have been improvements to training in this area in recent years, but on-the-job mentoring needs to support this on the frontline. The computer system used to track and record involvement with families must also be improved to assist with risk assessment.



### Case Planning and Service Delivery

We see a need for improvement in the completion of case plans that relate directly to the issues families are facing. Frequently, regular reviews of these plans have not been completed in the cases that come to our attention. In some situations, clearly needed

resources are not identified in the case plan or are not readily available, compromising service delivery.



### Youth Suicide

An emerging pattern of suicides that now includes a greater proportion of girls, an increasing trend toward strangulation, and possibly a younger demographic points to the need to develop new prevention strategies that address these changes.



### Housing and Homelessness

Adequate housing has a direct relationship to the well-being of children and their families. Over the past year, housing and homelessness has emerged as a growing issue for the families we have seen.

## Shout out from the OCA!

- Happy birthday and thank you to VOICES: Manitoba's Youth in Care Network, which celebrated 18 years of "being there" for children and youth in and from care.
- Big applause to Winnipeg Technical College, Red River College, Brandon University, and Assiniboine Community College for joining the University of Winnipeg in waiving tuition costs for youth in care.



# SOMMAIRE

Le BPE : S'assure que les voix des enfants et des jeunes impliqués dans le réseau de protection de l'enfance soient entendues.



Protecteur des enfants  
**Darlene MacDonald**

THÈME DU RAPPORT ANNUEL DE CETTE ANNÉE :

## VERS LE SUCCÈS

Lorsqu'il s'agit de la sécurité et du bien-être de nos enfants, les nombreuses parties de notre société qui ont la responsabilité de prendre soin et d'influencer nos enfant doivent travailler de concert. De façon similaire à un garde-temps soigné, les engrenages doivent s'ajuster précisément les uns aux autres de façon à faire avancer les aiguilles. Les enfants et les jeunes sont une responsabilité collective.

### ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Publié le rapport *Youth with Complex Needs*, qui examine les jeunes qui font face à des questions multiples et les défis de répondre à leurs besoins.
- Animé un groupe de discussion avec les jeunes plus âgés, sous soins, afin de mieux comprendre leur point de vue du réseau de protection de l'enfance.
- Accueilli un nouveau protecteur des enfants adjoint, Corey La Berge.
- Conçu et signé un protocole d'entente entre les membres du *Canadian Council of Child and Youth Advocates* (CCCYA) en ce qui a trait au soutien de la protection des enfants, des jeunes et des familles qui se déplacent entre les provinces.
- Agrandi notre présence en ligne pour inclure les réseaux sociaux Facebook et Twitter.
- Établi des liens avec 141 établissements résidentiels pour enfants sous soins afin de fournir des renseignements sur les droits et la protection. Avons aussi fait 29 présentations d'éducation publiques et organisé une fête de quartier pour sensibiliser les gens aux droits des enfants au cours du défilé du Père Noël.
- Organisé une session de formation UNICEF de deux jours pour les prestataires de service dans le but de faire ressortir des champions locaux des droits des enfants.



Agrandi notre présence en ligne



Fête de quartier lors du défilé du Père Noël

# STATISTIQUES DE SERVICES

## SERVICES DE PROTECTION

**2 172** Dossiers ouverts

**2 158** Dossiers fermés

**221** Dossiers reportés

## SERVICES DES RÉVISIONS D'ENQUÊTE SPÉCIALE

**64** Dossiers de décès d'enfant ouverts

**89** Enquêtes et révisions complétées

**58** Dossiers reportés

## THÈMES ET RECOMMANDATIONS



### Évaluation du risque

Le BPE continue de voir des cas où les évaluations adéquates du risque ne sont pas complétées. Il y a eu des améliorations de la formation dans ce secteur au cours des dernières années, mais le mentorat en milieu de travail doit soutenir cette approche en première ligne. Le système d'ordinateur utilisé pour faire le suivi et enregistrer les implications avec les familles doit aussi être amélioré pour aider à l'évaluation du risque.



### Planification de cas et prestation de service

Nous voyons un besoin d'amélioration dans l'achèvement des plans de cas qui sont directement liés aux problèmes que rencontrent les familles. Fréquemment, les révisions régulières de ces plans n'ont pas été complétées, dans les cas qui sont portés à notre attention. Dans certaines

situations, des ressources clairement nécessaires ne sont pas identifiées dans le plan de cas ou ne sont pas facilement disponibles, compromettant la prestation de service.



### Suicide de jeune

Une tendance croissante de suicides qui comprend maintenant une plus grande proportion de filles, une tendance à la hausse vers l'étranglement, et possiblement une moyenne d'âge inférieure indique le besoin d'élaborer de nouvelles stratégies de prévention qui reflètent ces changements.



### Logement et l'itinérance

Le logement adéquat a un lien direct au bien-être des enfants et de leurs familles. Au cours de la dernière année, le logement et l'itinérance ont émergé comme problème croissant pour les familles que nous avons rencontrées.

## Haut et fort du Protecteur !

- Bon anniversaire et merci à VOICES : le réseau de jeunes sous soins du Manitoba, qui a célébré 18 ans de « présence » pour les enfants et les jeunes sous soins ou issus de cette situation.
- Tonnerre d'applaudissements aux Winnipeg Technical College, Red River College, Brandon University, et Assiniboine Community College qui se sont joints à l'Université de Winnipeg pour renoncer aux frais de scolarité pour les jeunes sous soins.



# SURVOL

## DES INITIATIVES ET DES ACTIVITÉS



### RAPPORT SUR LES JEUNES AYANT DES BESOINS COMPLEXES

En mars 2012, nous avons publié un rapport spécial examinant les besoins des jeunes qui luttent avec des problèmes multiples, comme les retards de développement, les défis mentaux ou cognitifs, les questions de santé mentale, ou les conflits avec la loi. Le rapport a démontré que 25 % à 30 % des jeunes sous soins, âgés de 13 à 17 ans, ont de besoins complexes et multiples. Ces jeunes ont besoin d'une vaste gamme de services intensifs qui vont au-delà du système de bien-être de l'enfance.

Ceux interrogés pour ce rapport indiquent que quoiqu'il y ait de nombreuses personnes dévouées qui fournissent des services de qualité aux jeunes qui ont des besoins complexes, les défis du système actuel entravent leurs efforts. Ces défis comprennent la fragmentation, les lacunes de services, et le défaut de coordination entre les secteurs qui fournissent divers services. Un tel exemple discuté dans le présent rapport est l'interconnexion essentielle entre les services à l'enfant et l'éducation. Les jeunes aux besoins complexes peuvent faire face à des difficultés à l'école comme suite aux comportements associés à leurs besoins. Les suspensions ou les expulsions peuvent perturber l'enfant et tout comme les intéressés, et apporter des défis supplémentaires de réinsertion. Le présent rapport décrit le besoin des systèmes de bien-être à l'enfant et d'éducation de travailler plus étroitement de façon à mieux partager l'information, identifier les ressources, et améliorer la capacité de chaque système de répondre aux besoins des jeunes qui ont des besoins complexes (pp. 101-102). Comme un répondant l'a mentionné en entrevue : « Il faut que nous soyons tous à la même page afin d'offrir des services sans hiatus » (p. 103).

Les recommandations dans le rapport comprennent ce qui suit :

- La priorité des services de traumatisme afin de résoudre les expériences adverses de l'enfance d'un grand nombre de ces jeunes, ce qui influe sur leur capacité de se développer et de réussir.
- Mettre davantage l'accent sur l'intervention précoce, qui peut améliorer les résultats.
- Amélioration de l'habileté à évaluer les jeunes, en reconnaissant qu'il y a des occasions essentielles d'intervention aux moments de transition.
- Promotion d'un climat dans le système qui encourage l'innovation et les approches non traditionnelles pour répondre aux divers besoins de cette population.
- Un processus de planification collaborative des Services à la famille Manitoba qui comprend les principaux représentants des services de bien-être à l'enfance, des soins en établissements, des services de santé mentale, de la justice pour les jeunes, de l'éducation et d'autres afin de développer une stratégie complète de plusieurs années, pour améliorer les services et le soutien à ces enfants et ces jeunes.

Ce rapport spécial a été présenté à un nombre d'organismes, y compris le Comité ministériel pour Enfants en santé et un sous-comité d'Éducation Manitoba. Des présentations supplémentaires à des conférences sont à l'ordre du jour pour 2013-2014.

Vous pouvez trouver le rapport complet sur le site Internet de l'OPE dans la section des rapports spéciaux, sous « ressources », dans le menu de la page d'accueil.

## TRANSITION HORS DE LA PRISE EN CHARGE

Comme suite à notre effort pour engager le jeune qui fait la transition hors de la prise en charge, nous avons conçu et animé un groupe de discussion avec des jeunes plus âgés sous soins afin de mieux comprendre leur point de vue du système. Les sujets comprenaient des questions comme la préparation à l'indépendance, les considérations culturelles et familiales, la prolongation de soin ainsi que l'accessibilité du BPE.

Les jeunes participants, les autorités des SEF, les services de protection des enfants, et plusieurs autres intéressés ont reçu un exemplaire du rapport du dernier groupe de discussion. Vous pouvez trouver le rapport complet sur le site Internet de l'OPE dans la section des rapports spéciaux, sous « ressources », dans le menu de la page d'accueil.



## NOS RÊVES SONT AUSSI IMPORTANTS

Les enfants et les jeunes qui vivent dans les réserves des Premières nations du Manitoba ont moins accès aux services de santé et sociaux importants, que d'autres dans notre province comme suite aux disparités entre le financement du gouvernement fédéral et du provincial. En juin, le BPE a écrit plusieurs lettres de soutien à la campagne « Nos rêves sont aussi importants » initiée par les services à l'enfant et à la famille des Premières Nations (First Nations Child and Family Caring Society of Canada (FNCFCs)). Notre bureau appuie aussi la contestation de l'Assemblée des Premières Nations et des FNCFCs en ce qui a trait au niveau de financement fédéral pour les enfants qui vivent dans les réserves, actuellement devant le Tribunal canadien des droits de la personne.



Suivez la campagne sur Twitter à #iamawitness

### Adjointe au Protecteur des enfants



Nous avons fait nos adieux à l'adjointe au protecteur des enfants Bonnie Kocsis en juin ; elle nous a quittés pour accepter un poste de directrice générale des services à l'enfant et la famille Animikii Ozoson. Bonnie s'est jointe au BPE en 2005, et était une championne dévouée aux droits des enfants. Nous sommes convaincus qu'elle continuera à apporter une contribution importante au bien-être de l'enfant dans ce nouveau poste. (photo)

En janvier, nous avons accueilli Corey La Berge à titre de nouvel adjoint. Corey a occupé des postes d'enseignement et de recherche à l'Université Simon Fraser, l'Université de Victoria, et l'Université du Manitoba. Il a mené des recherches sur les obstacles qui existent pour les personnes atteintes du trouble du spectre de l'alcoolisation foetale (TSAF). Après avoir découvert les défis pour les personnes atteintes de TSAF, Corey est retourné à l'université pour obtenir un diplôme en droit.

Depuis il s'est fait le champion des droits et des intérêts supérieurs des enfants et des jeunes au sein du système judiciaire à titre de conseiller juridique et comme revendicateur vigoureux de meilleures ressources pour les jeunes impliqués dans le système judiciaire. Il a agi à titre de consultant et apporté du leadership en ce qui a trait au développement d'un éventail d'initiatives pour améliorer les façons dont les systèmes publics répondent aux besoins uniques et changeants des jeunes personnes. Corey est très respecté aux paliers local, provincial et national et, le plus important, il jouit de la confiance des jeunes avec qui il a travaillé au cours des années.



## L'enquête sur Phoenix Sinclair

En 2006, à la suite de la découverte de la mort de Phoenix, cinq ans, notre bureau a achevé quatre rapports reliés au bien-être des enfants et aux circonstances et au contexte de la vie de Phoenix et de sa mort tragique. En 2012, lorsque l'enquête provinciale a commencé, ces rapports ont été inclus dans le mandat de la commission d'enquête. Nous avons aussi soumis des documents supplémentaires demandés par le commissaire d'enquête. Les renseignements supplémentaires comprenaient une analyse des questions, thèmes et défis que notre bureau voit dans le travail de tous les jours avec les enfants et les jeunes partout au Manitoba.

Les audiences publiques qui ont commencé en septembre 2012 ont été divisées en trois phases précises. Phase I ciblait la preuve factuelle précisément reliée aux dispositions des services de protection de l'enfance apportés à Phoenix et à sa famille. Phase II de l'audience examinait les changements qui se sont produits dans le système de bien-être à l'enfance depuis le décès de Phoenix. Phase III explorait les besoins et les responsabilités systémiques plus larges de la collectivité et identifiait des stratégies ou recommandations pour répondre à ces questions de fond. Fidèle au mandat du BPE de mener une défense systémique, un membre dirigeant du BPE a assisté aux Phases II et III des audiences publiques. Notre intention était d'observer et de collecter des données afin d'identifier les thèmes émergents. Basé sur cette information et sur notre travail continu avec les familles qui reçoivent des services de bien-être à l'enfance, dans la province, notre bureau sera mieux outillé pour déterminer les constatations ou recommandations potentiellement systémiques qui pourront être divulguées dans le rapport final du commissaire Hughes.

## À la pointe de l'information

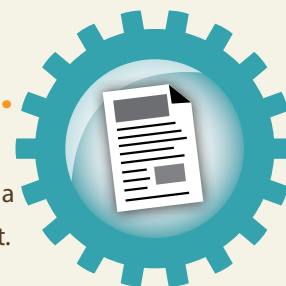
James Wilson, commissaire aux traités de la Commission des relations découlant des traités du Manitoba, a fourni une formation interne et une session d'information au personnel du BPE en février afin d'améliorer la compréhension de l'importance des relations de traités pour les communautés autochtones de notre province.

Le personnel du BPE a aussi participé à des séances de formations avec PART Canada (Practice and Research Together), une initiative canadienne d'une diversité de membres et d'utilisation de la recherche qui favorise les décisions fondées sur la pratique du bien-être des enfants. La participation à PART nous permet d'accéder à une riche bibliothèque d'outils basés sur la recherche, y compris des articles de journaux, de la formation interne, des webinaires et des guides. Ces ressources supplémentaires aideront notre engagement pour assurer que nos enquêtes et rapports soient fondés dans les meilleures pratiques prouvées et les méthodologies émergentes.



## À LA RECHERCHE DE RESSOURCES ?

Le BPE produit plusieurs publications sur les questions reliées aux enfants et aux jeunes, et leur expérience avec les services de bien-être à l'enfance. Nous produisons la liste de tout le matériel disponible dans la section « Ressources » de notre site Internet. Téléchargez-les ou contactez-nous pour demander des articles.



## CROISSANCE DE L'AVENIR

Nous avons continué notre processus de planification stratégique pour le BPE, cette année, qui a eu comme résultat l'identification d'un nombre d'objectifs à court et à long terme. Certaines des priorités comprennent ce qui suit :

- Mettre la priorité sur les services aux enfants et sur l'engagement de ces derniers de la naissance à 12 ans.
- Augmenter les efforts d'éducation sur les droits pour les jeunes.
- Continuer de soutenir et de défendre les jeunes en transition hors de la garde.
- Accroître notre présence dans les collectivités du Nord.
- Éduquer le public sur les effets d'événements adverses pendant l'enfance.
- Continuer de développer des liens de collaboration avec les agences, les autorités, et les collectivités partout dans la province.
- Continuer de réclamer une planification de réunification améliorée pour les enfants et les jeunes qui peuvent retourner à la maison après avoir été sous soins.

### Activités du CCDEJ

Nous avons continué notre participation active au Conseil canadien des défenseurs des droits des enfants et des jeunes (CCDEJ). Ceci comprend une contribution importante, avec la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, à un rapport national sur les jeunes en transition hors de garde, pour publication en 2013.

Notre bureau a signé un protocole d'accord en 2013 entre les membres du CCDEJ en ce qui a trait au cadre développé l'an dernier pour répondre au besoin de soutien et de défense des enfants, des jeunes, et des familles qui passent d'une province à une autre.

### Les pupilles de la Couronne

La réalisatrice primée, Andrée Cazabon, a approché notre bureau pour du soutien dans ses efforts pour mettre à jour son documentaire. Les enfants de la Couronne, qui explore les questions auxquelles font face les jeunes Canadiens sous soins. Produit en 2005, ce film est devenu un incontournable outil d'enseignement du bien-être des enfants. Le BPE a engagé des fonds pour le prochain chapitre du film, qui ciblera les résultats pour les jeunes impliqués dans le système de bien-être à l'enfance, et inclus et des renseignements spécialisés d'un point de vue du Manitoba.

### LES MÉDIAS SOCIAUX



Cette année, nous avons étendu notre présence sur Internet pour inclure des réseaux sociaux. Nous utilisons maintenant Facebook et Twitter pour souligner des questions, des tendances et la recherche émergente sur le bien-être des enfants. Ces plateformes nous permettent aussi de promouvoir les droits des enfants et des jeunes et de développer des liens avec ceux intéressés par notre travail.

Rencontrez-nous sur [@OCAAdvocate](https://twitter.com/OCAAdvocate) et sur Facebook à [Facebook.com/OCAAdvocate](https://www.facebook.com/OCAAdvocate).

Nous avons donné 29 présentations d'éducation publique à des groupes et des organismes communautaires, cette année. Nous avons reçu beaucoup de rétroaction positive sur notre format révisé de présentation. Contactez-nous si vous souhaitez que le BPE fasse une présentation à votre groupe.



## Visites d'établissements

Cette année, nous avons pu déterminer un total de 141 établissements résidentiels pour les enfants sous soins, partout au Manitoba. Le BPE contacte de nombreux établissements au cours de l'année afin de faire de l'éducation sur les droits et offrir de l'information sur les services d'accompagnement aux jeunes personnes qui habitent ces établissements et aux prestataires de soins. Les agents de liaison ont réussi à contacter chaque établissement, y compris 116 visites en personne.

## The Drop – Bulletin pour les jeunes

Basés sur la rétroaction des jeunes, des intéressés et du personnel, nous avons pris la décision de publier un bulletin trimestriel ciblant les jeunes. Chaque numéro de *The Drop* est centré sur un article précis de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le premier numéro porte sur l'article 16, qui parle du droit à la vie privée. Ce numéro a été tellement populaire que nous avons dû commander une autre impression pour répondre à la demande. Les numéros déjà parus de ce bulletin sont disponibles sur le site Internet du BPE.

## L'espoir grandit - le bulletin sur la prévention du suicide pour les jeunes

Le bulletin de prévention du suicide du BPE s'est modernisé cette année, y compris un nouveau nom. Il est maintenant publié en anglais sous le nom, "Hope Rising." Il est aussi offert en cri ("Aspénimowina Pasikonamowin"), et en ojibwé ("Bagosendamang"). Toutes les versions sont disponibles sur papier et en téléchargement électronique sur notre site Internet. Le bulletin vise à augmenter la sensibilisation et le dialogue sur la prévention du suicide partout dans la province.

La demande pour cette ressource a augmenté énormément. Nous examinons les options pour augmenter la distribution de la version sur papier, afin de répondre aux demandes.

# DROITS DES ENFANTS

La Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants  
article 17  
Tu as le droit de recevoir des informations des médias.

# SEMAINE DE SENSIBILISATION AUX DROITS DES ENFANTS

Notre bureau a utilisé deux événements distincts, cette année, pour promouvoir la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants, du 18 au 24 novembre.

Le partenariat avec plusieurs groupes d'intéressés nous a permis d'inviter UNICEF's Formation de défense des droits des enfants pour les professionnels de l'UNICEF, à Winnipeg. Cette formation de deux jours soutient le développement des défenseurs locaux pour les enfants et les jeunes et cible les droits des jeunes personnes. Trente professionnels d'organismes commanditaires ont participé à la formation, qui soutient la défense individuelle, de cas et systémique ainsi que les activités de politiques.

Les commanditaires participants comprenaient :

- Le Bureau de l'Ombudsman du Manitoba ;
- La Commission des droits de la personne du Manitoba
- La Régie métisse des Services à l'enfant et à la famille
- La Régie générale des Services à l'enfant et à la famille
- Réseau de soins des Premières Nations du Sud
- VOICES ; le réseau des jeunes du Manitoba sous garde

Aussi en reconnaissance de la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants, nous avons tenu une fête dans la rue l'après-midi du défilé du père Noël. La route du défilé qui passait devant le bureau du BPE nous a donné une occasion idéale de promouvoir les droits des enfants et de faire de l'éducation du public sur le rôle de notre bureau.



Nous avons invité 200 enfants et leurs prestataires de soins à se joindre à nous dans les gradins pour la fête et le défilé et avons accueilli des milliers d'autres qui se rendaient au centre-ville pour cet événement grandiose annuel de Winnipeg. La fête dans la rue présentait des performances de danse, de jeux et des activités pour les enfants, des prix et des cadeaux. En plus d'un grand groupe de bénévoles communautaires, nos partenaires et partisans pour cet événement comprennent, VOICES ; le Réseau manitobain des jeunes sous garde, Aboriginal Youth Opportunities, Hydro Manitoba, *Streetz 104.7 FM*, *Recycle MB*, *the Aboriginal School of Dance*, *Manitoba Foster Family Network*, *Emergency Placement Resources*, *Aboriginal Peoples Television Network* et le nettoyeur à sec Perth.

## Dans la collectivité

Les membres de l'équipe du BPE participent et soutiennent de nombreux événements communautaires liés à notre mandat. Des exemples de certains de ces événements de cette année comprennent ceux qui suivent :

- Journée porte ouverte des services à l'enfant et la famille Michif pour célébrer cette nouvelle agence pour les enfants, les jeunes et leurs familles.
- Meet Me @ The Bell Tower se rallie pour soutenir le développement communautaire, la prévention de la violence, et l'effet positif continu des organismes sous la direction des jeunes dans le quartier North End de Winnipeg. (photo)
- De nombreux pow-wow et autres événements communautaires.
- De multiples assemblées générales annuelles, célébrations de l'âge de la majorité, journée porte ouverte, et fêtes.



# HAUT ET FORT DU PROTECTEUR !

## Participants au groupe de consultation

Nous sommes reconnaissants de la contribution de douzaines de jeunes, de quinze ans et plus, qui ont partagé leurs histoires avec nous au sujet du temps passé sous garde. Merci !

## Bon anniversaire !

VOICES ; le Réseau manitobain de jeunes sous soins a célébré ses 18 ans d'existence en 2013. Félicitations et merci d'être là pour les enfants et les jeunes sous garde ou qui en sortent.

## Assistance aux étudiants sous garde

Des institutions d'éducation postsecondaire supplémentaires ont choisi cette année d'annuler les frais de scolarité pour les jeunes sous garde, aidant ainsi à enlever un obstacle important à l'éducation de ces étudiants. Nous applaudissons le Winnipeg Technical College, le collège Red River, l'Université de Brandon, et le collège communautaire Assiniboine, qui se sont joints à l'Université de Winnipeg, en reconnaissant que les jeunes qui ont été sous garde représentent un groupe qui a souvent besoin de soutien unique pour développer leur plein potentiel.

Nous espérons voir toutes les écoles postsecondaires du Manitoba faire des déclarations similaires de soutien pour les jeunes sous garde ou issus du système de bien-être des enfants.



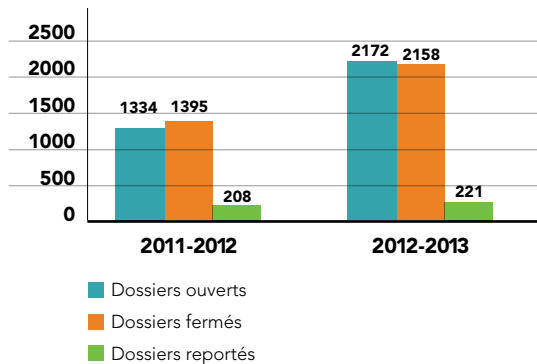
# STATISTIQUES DES SERVICES DE PROTECTION

En 2012-2013, le BPE a reçu un total de 2 647 demandes de service.

Comparés à la dernière année fiscale, nous avons reçu 265 demandes de services de plus en 2012-2013. Ceci est une augmentation de 11 %.

Les demandes de services de représentation couvrent un grand éventail d'activités. Ils peuvent comprendre la révision de l'implication des services de protection de la jeunesse, l'établissement d'un contact avec l'agence de protection appropriée, la rencontre avec les enfants et les jeunes pour leur expliquer les décisions prises par les intéressés dans leur plan de soins, et la participation à des réunions afin d'offrir un soutien de représentation direct pour un enfant ou un jeune. Les cas les plus complexes peuvent comprendre les affaires où les questions identifiées sont multidimensionnelles où il y a insuffisance de ressources communautaires ou familiales pour répondre aux besoins identifiés. Nous avons été impliqués dans des cas où il y a une détérioration interpersonnelle ou environnementale importante qui exige l'intervention d'un prestataire de services ou plus.

Lorsque nous découvrons les tendances émergentes dans le type de situation qui exige du soutien, nous analysons et abordons ces préoccupations pour voir s'il y a des questions systémiques en jeu. Ceci peut entraîner du travail de soutien systémique et des rapports spéciaux.



Nota : Toutes les demandes de services ne conduisent pas à l'ouverture d'un dossier.

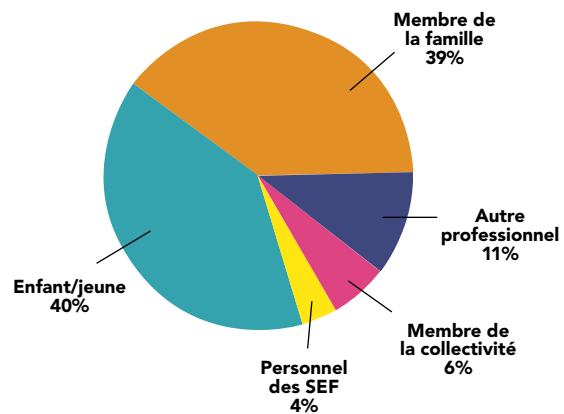
### Dossiers ouverts

L'ouverture d'un dossier n'indique pas le nombre d'enfants bénéficiaires ou ne reflète pas la complexité du cas. Par exemple, lorsque nous sommes en contact avec un groupe de frères et sœurs, un seul dossier est ouvert au nom de l'enfant le plus âgé, même si les services d'accompagnement peuvent être fournis à chacun ou plusieurs des enfants.

En 2012-2013, il y a eu une augmentation générale de 9 % dans les dossiers ouverts et une augmentation générale de 6 % dans le nombre de dossiers fermés. Une question-clé que nous observons est que les questions impliquées dans les cas aiguillés pour une intervention d'accompagnement deviennent plus complexes, souvent impliquant des systèmes multiples, et exigeant une plus longue période de résolution.

### Qui a contacté le BPE pour des services de défenses de ses droits

Cette année a marqué la plus grande augmentation d'enfants et de jeunes qui ont contacté le BPE dans nos 10 ans d'existence. Nous avons eu 358 enfants et jeunes qui nous ont contactés comparés à 213 en 2011-2012. Ceci représente une augmentation de 68 % ou 145 enfants ou jeunes qui ont accédé à nos services directement. Le tableau qui suit illustre que notre bassin d'aiguillage le plus large est presque également réparti entre les enfants et les jeunes, et les membres de la famille.



Même si les particuliers contactent principalement notre bureau par téléphone, nous avons vu une augmentation dans le nombre de demandes de services en personne ainsi que des demandes initiées sur Internet. Dix-huit pour cent (472) des demandes de services étaient le résultat de visites en personne à nos bureaux, comparés à 15 % (350) au cours de la dernière année fiscale.

### HISTOIRE DE JEUNES

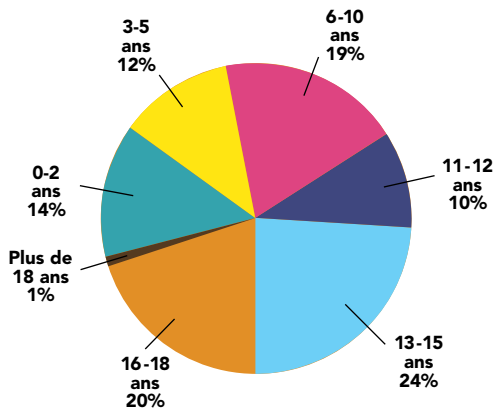
Un jeune a appelé notre bureau demandant des services de défense de ses droits parce qu'elle était malheureuse d'être retirée de son placement en foyer de groupe. Elle a demandé notre soutien pour l'aider à comprendre les fins de l'agence pour elle et à sentir que l'agence entendait sa voix lorsqu'ils prenaient des décisions au sujet de sa garde. Notre personnel a travaillé avec la jeune et les divers prestataires de services impliqués. Au cours de ce processus, il est devenu évident que le changement de placement était en fait dans l'intérêt supérieur de la jeune et que le plan actuel de l'agence pour cette jeune répondait mieux à ses besoins. Comme suite au soutien que lui a apporté l'agence et de leur engagement à identifier les ressources nécessaires, la jeune a pu faire face à un grand nombre de ses défis, elle a commencé à aller à l'école de façon constante, elle s'est impliquée dans un groupe positif d'appui des pairs, et travaille activement pour continuer à guérir des séquelles de traumatisme subit lorsqu'elle était enfant.

Les demandes de services par le biais du site Internet du PDE représentent la méthode de contact qui augmente le plus rapidement. Cette année, nous avons vu 115 demandes initiées sur le site Internet.

## Les enfants et les jeunes que nous servons

Cette année, nous avons ouvert plus de dossiers de défense des droits impliquant des filles (61 %) que de garçons (39 %).

### ÂGE DE L'ENFANT OU DU JEUNE



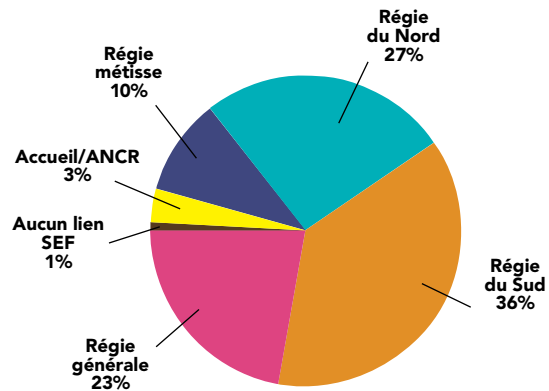
Nous avons vu une augmentation des demandes de services des jeunes adultes âgés de 18 à 21 ans. Dans chacune des deux années précédentes (2010-2012), nous avons eu 28 cas dans cette catégorie d'âge. En 2012-2013, nous avons reçu 56 demandes de jeunes de 18 à 21 ans, représentant une augmentation de 100 %.

### LES ENFANTS PRIS EN CHARGE

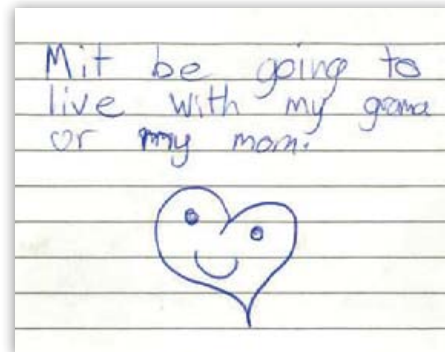
Le nombre d'enfants sous garde au Manitoba continue d'augmenter régulièrement. Cette année, il y avait 9 730 enfants et jeunes sous garde, comparé aux 9 432 l'an dernier. Comme proportion de la population totale d'enfants et de jeunes dans la province, ceci représente une augmentation de 0,08 %.



### RÉGIE SEF RESPONSABLE

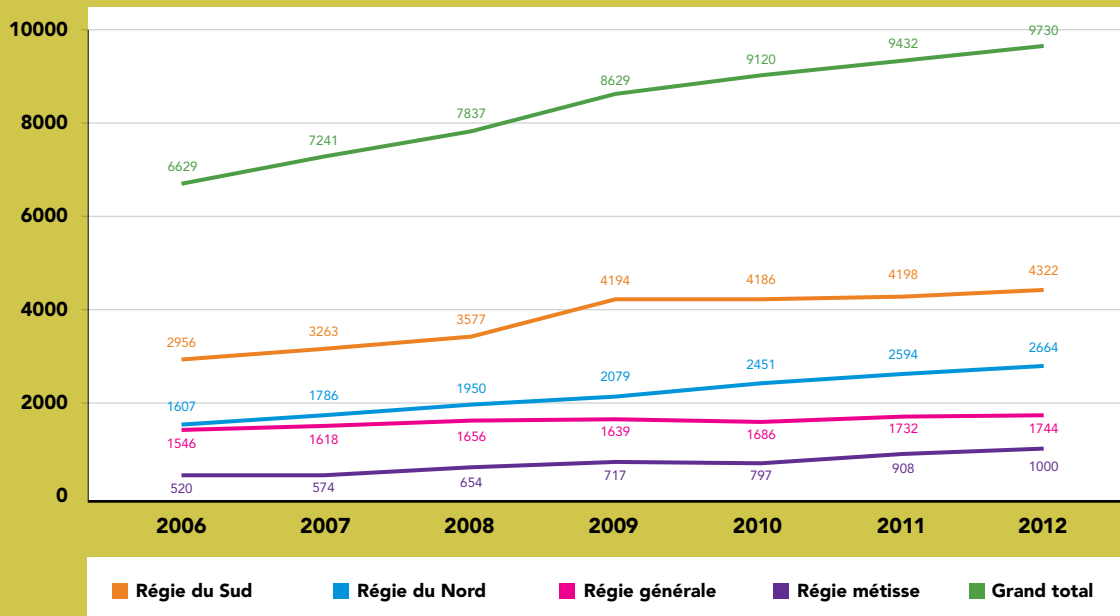


Partout au Canada, il y a une surreprésentation des enfants et jeunes Autochtones impliqués dans le système de bien-être à l'enfance comme suite à des raisons historiques et systémiques. Il n'est donc pas surprenant de voir une surreprésentation dans les statistiques du PDE. Soixante-quatorze pour cent des enfants et des jeunes qui reçoivent des interventions d'accompagnement sont Autochtones.



## SERVICES À L'ENFANT ET À LA FAMILLE

### Enfants sous soin au Manitoba 2006 à 2012



- Les données telles que rapportées dans le rapport annuel des Services à la famille et Travail fournissent le nombre total d'enfants sous garde, en date du 31 mars chaque année.
- Les chiffres comprennent :
  - Les enfants sous garde au Manitoba
  - Les enfants sous garde dans d'autres provinces, mais supervisés par des agences manitobaines
  - Les jeunes adultes qui reçoivent des services au-delà de leur 18<sup>e</sup> anniversaire par le biais de prolongation de soins et d'ententes d'entretien

## LES PRÉOCCUPATIONS CONNEXES PRIORITAIRES DES SEF PAR CATÉGORIE

Chaque cas de défense des droits peut avoir des préoccupations multiples. L'an dernier, nous avons vu un changement dans les préoccupations les plus rapportées ; des questions de planifications de cas vers des questions liées aux droits des enfants. Cette tendance s'est maintenue en 2012-2013.

Questions en premier rang	Nombre	Pourcentage
Droits (p. ex., provision, prévention, protection, participation)	744	30,0 %
Planifications de cas	712	29,0 %
Qualité des soins (ne s'applique qu'aux enfants sous garde)	458	18,5 %
Réactivité/en temps voulu (p. ex., délais administratifs ou de services, outrepassement du rôle, défaut de réponse)	172	7,0 %
Accessibilité (p. ex., p. ex., inéligibilité, défaut de services, refus de services, limite des ressources, manque d'information)	99	4,0 %
Planification transitoire	97	4,0 %
Maltraitance de l'enfant	77	3,0 %
Autres (p. ex., préoccupations qui ne relèvent d'aucune catégorie établie)	64	2,5 %
Responsabilisation (p. ex., conflit d'intérêts, peur du système, révision inadéquate, comportement inapproprié du travailleur)	33	1,0 %
Besoins spéciaux/complexes (p. ex., secteur de compétences, coordination des services, manque de ressources)	17	1,0 %
<b>Total</b>	<b>2 473</b>	<b>100 %</b>

# STATISTIQUES

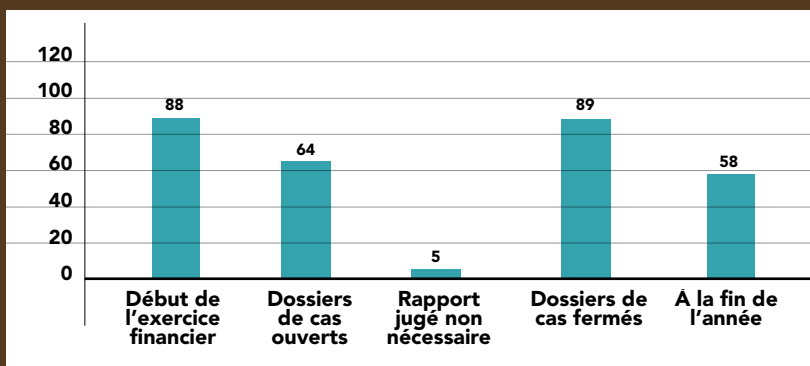
## DES RÉVISIONS D'ENQUÊTE SPÉCIALE

---



Le programme de révision des enquêtes spéciales (RES) a commencé au cours de l'année fiscale 2012-2013, avec un total de 88 cas en suspens. Cinq de ces cas n'étaient pas admissibles à la révision, ce qui laisse 83. Au cours de l'année, nous avons été informés de 162 décès d'enfants au Manitoba, avec 64 de ces décès répondant aux critères pour enquête ou révision. Nous avons complété une enquête ou une révision de 89 dossiers ouverts, en laissant 58 à être reportés à l'année suivante.

### Cas exigeant une révision d'enquête spéciale en 2012-2013



### Types de rapports RES

La profondeur de la révision des services dépend des circonstances du décès et de la nature des services qui ont été fournis à l'enfant ou à la famille. Dans certains cas, nous effectuons une révision complète des services qui ont été ou qui auraient dû être fournis et peut comprendre une révision des services financés publiquement, comme les traitements pour santé mentale et dépendance. Nous pouvons faire des recommandations pour améliorer la sécurité et le bien-être et réduire les possibilités qu'un décès se produise dans des circonstances similaires.

Dans d'autres cas, comme les décès naturels ou prévus d'enfants comme suite à des questions médicales, notre processus de révision peut être moins intensif. Ce type de révision préciserait les circonstances du décès et présenterait un aperçu de l'implication des SEF avec l'enfant décédé ou la famille de l'enfant. Elle peut aussi comprendre des recommandations.

Parfois, nous observons que certaines questions sont communes à de multiples cas de décès d'enfants. Donc, nous trouvons parfois utile de regrouper plusieurs décès dans un rapport combiné pour traiter des questions systémiques.

## RECOMMANDATIONS DES RÉVISIONS D'ENQUÊTE SPÉCIALE

Le BPE est dans une situation unique qui nous permet de commenter les questions qui existent également dans toute la province et qui sont liées au système de bien-être de l'enfance, dans son ensemble. Il est essentiel que les divers composants du système élargi de bien-être à l'enfance du Manitoba continuent à s'engager dans l'autoévaluation et l'amélioration comme suite aux effets à grande échelle que le système a sur les enfants, les familles et les collectivités. L'examen de ces questions dans tout le système nous permet de réclamer plus vigoureusement les changements nécessaires.

Nous avons entrepris trois rapports combinés cette année, impliquant 16 enfants. Dans un, nous avons révisé six cas impliquant des jeunes décédés par homicide. Il portait sur les services fournis par cinq agences, sous la gouverne de trois autorités des SEF. Les deux autres rapports combinés ciblaient les jeunes décédés par suicide. Un portait sur cinq jeunes de communautés desservies par une agence particulière, qui sont décédés par suicide entre 2009 et 2012. Il examinait aussi les services fournis dans le secteur géographique de la région de compétence de l'agence. L'autre rapport combiné examinait les services fournis aux cinq jeunes qui vivaient dans une seule communauté, qui sont décédés par suicide entre 2009 et 2011.

Lorsque notre bureau approche la fin d'une enquête ou révision d'un décès d'enfant, nous invitons régulièrement les agences pertinentes et leurs dirigeants à discuter de nos résultats et à fournir des renseignements et de la rétroaction à notre bureau, pendant que nous structurons les recommandations finales. Cette collaboration nous permet d'avoir un tableau plus complet de tout travail que l'agence des SEF ou leurs dirigeants entreprend déjà pour donner suite aux conclusions de notre enquête et nous permet aussi de définir de façon plus réaliste et réalisable les demandes d'améliorations des services.

Cette année, 28 de nos enquêtes comprenaient des recommandations. Nous avons fait au total 69 recommandations aux agences, leurs dirigeants et aux Services de protection des enfants. Nous avons fait trois recommandations supplémentaires à Logement Manitoba reliées aux règlements des logements.

Conformes aux conclusions de l'an dernier, les préoccupations principales en 2012-2013 étaient fréquemment liées à l'évaluation du risque, ainsi qu'à la coordination de cas entre les intéressés.

Nous notons aussi les conclusions positives que les enquêteurs ont notées dans les rapports. Au total, des conclusions positives ont été notées 19 fois. Nous avons vu un nombre d'exemples de travail exceptionnel et de coopération entre agences, qui a donné lieu à une haute qualité de services aux enfants et à leurs familles.



RENFORCER LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

# DÉCÈS D'ENFANTS AU MANITOBA

## Décès au Manitoba

Le Bureau du médecin légiste en chef (BMLC) a informé le BPE du décès de 162 enfants du Manitoba au cours de 2012-2013.

## Décès sujets à examen

Les décès des enfants qui répondent aux critères pour révision d'enquête spéciale comprennent ceux où l'enfant, ou la famille de ce dernier avaient un dossier ouvert avec une agence de bien-être à l'enfance, ou un dossier qui avait été fermé au cours de l'année précédant le décès de l'enfant.

Il y a eu un total de 64 décès d'enfants qui répondaient à ces critères de révision, cette année. Vingt de ces enfants étaient sous les soins d'une agence SEF au moment de leur décès, ce qui inclut 14 enfants qui étaient médicalement fragiles, prématurés, ou qui sont décédés de cause indéterminée (y compris le syndrome de la mort subite du nourrisson, ou MSN).

Le BMLC détermine la manière dont le décès s'est produit pour chaque enfant selon un protocole établi. Dans le tableau qui suit, nous fournissons une analyse des façons de décès comparées aux décès du Manitoba dans leur ensemble, aux décès sujets à examen, et aux décès d'enfants sous garde. Ce mécanisme de rapport est non officiel et peut différer légèrement de la décision finale du BMLC.

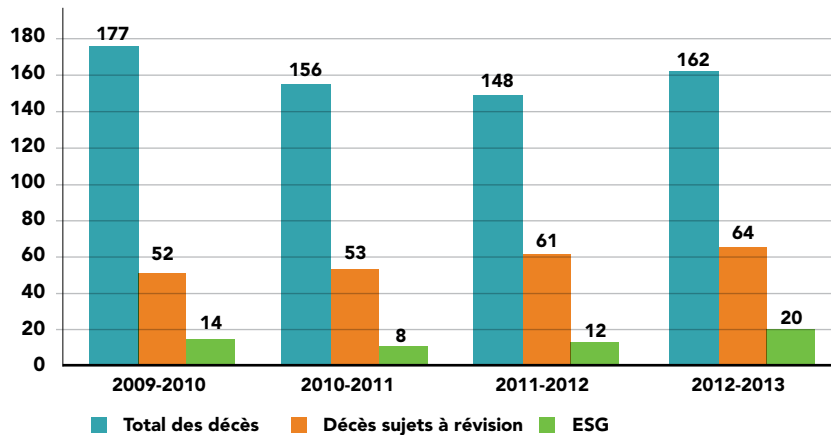
### CAUSE DE DÉCÈS D'ENFANT AU MANITOBA 2012-2013

Cause du décès	Décès au Manitoba		Décès sujets à examen		Décès d'enfants sous garde	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
<b>Naturel</b>	<b>100</b>	<b>62 %</b>	<b>34</b>	<b>53 %</b>	<b>10</b>	<b>50 %</b>
Santé fragile	37		15		8	
Prématurité	47		13		1	
Maladie	11		5		1	
Autre	5		1		0	
<b>Accidental</b>	<b>21</b>	<b>13 %</b>	<b>4</b>	<b>6 %</b>	<b>1</b>	<b>5 %</b>
Autre	5		2		0	
Noyade	2		0		0	
À la maison	2		1		0	
Véhicule automobile	12		1		1	
<b>Suicide</b>	<b>17</b>	<b>11 %</b>	<b>11</b>	<b>17 %</b>	<b>4</b>	<b>20 %</b>
<b>Homicide</b>	<b>3</b>	<b>2 %</b>	<b>1</b>	<b>2 %</b>	<b>1</b>	<b>5 %</b>
<b>Indéterminée</b> (inclus MSN)	<b>21</b>	<b>13 %</b>	<b>14</b>	<b>22 %</b>	<b>4</b>	<b>20 %</b>
<b>Total des décès</b>	<b>162</b>	<b>100 %</b>	<b>64</b>	<b>100 %</b>	<b>20</b>	<b>100 %</b>

Nota - Les chiffres peuvent ne pas faire un total de 100 % comme suite à l'arrondissement au chiffre entier le plus proche

Les décès sujets à révision reflètent l'ensemble des décès au Manitoba en ce que la plupart sont considérés être le résultat de cause naturelle. Soixante-neuf pour cent des décès sujets à révision étaient des enfants qui étaient sous garde au moment de leur décès.

## COMPARAISON ANNUELLE DES DÉCÈS SUJETS À RÉVISION



## DÉCÈS SUJETS À RÉVISION PAR RÉGIE 2012-2013 (N=64)

	Nombre	pourcentage
Régie générale	5	8 %
Régie métisse	9	14 %
Régie des Premières Nations du Nord	30	47 %
Régie des Premières Nations du Sud	20	31 %
<b>Total des cas impliqués avec les SEF</b>	<b>64</b>	<b>100 %</b>

## ENFANTS SOUS GARDE STATUT Juridique et cause du décès

Statut juridique	Naturel	Accidentel	Suicide	Homicide	Indéterminé	Total
Tutelle permanente	4	1	3	1		9
Temporairement sous garde	-	-	-	-	2	2
À vérifier VPA	6	-	-	-	-	6
Arrestation	-	-	1	-	2	3
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>20</b>

# THÈMES GÉNÉRAUX ET RECOMMANDATIONS DU BPE

En réfléchissant à la dernière année, nous recherchons le progrès qui a été fait sur les recommandations, ainsi que de nouvelles notions sur la façon d'améliorer les services aux enfants et aux jeunes.

## ÉVALUATION DU RISQUE

Évaluer le risque de danger à un enfant est une exigence fondamentale dans les services de protections de l'enfant, toutefois, nous continuons à voir des difficultés dans ce secteur de gestion de cas.

En 2006, le BPE et l'Ombudsman ont publié un rapport conjoint intitulé *Strengthen the Commitment: Renforcer l'engagement : une révision externe des services d'aide à l'enfance*. Ce rapport, qui a été remis au ministre des Services à la famille et qui est disponible sur notre site Internet, révisait les recommandations contenues dans plus de 250 articles de 10 rapports de décès d'enfant préparés par le Bureau du médecin légiste en chef (BMLC) entre 2001-2005. Les préoccupations principales comprenaient la gestion de cas et l'évaluation du risque, la documentation, et la formation appropriée.

Des inquiétudes continuent d'être soulevées en ce qui a trait à l'évaluation du risque, l'évaluation de la famille, la formation du personnel et la documentation des cas en lien avec la prestation des services de bien-être de l'enfant au Manitoba. Les questions de gestion de cas sont demeurées en tête de liste depuis nombre d'années. Parce que la gestion de cas forme l'ossature des services, il se doit d'être un secteur de constante amélioration de la qualité.

Il y a eu des améliorations de la formation au cours des récentes années. Les travailleurs d'agence reçoivent une formation en évaluation du risque comme partie intégrante du programme de base des compétences nécessaires à la protection de l'enfant. Les concepts de meilleures pratiques dans l'évaluation du risque doivent être soutenus et modelés en première ligne.

Les agences partout dans la province sont à mettre en œuvre les outils de Structured Decision-Making™ (SDM), développé au centre de recherche Children's Research Center in Wisconsin. Ce modèle comprend l'évaluation d'une probabilité de danger éventuel. Lorsque nous examinons les cas de CRS de 2012 et 2013, nous commençons à voir ces évaluations incluses dans les dossiers que nous révisons. Nous attendons avec intérêt de voir l'effet positif que, nous le croyons, ces outils peuvent avoir lorsque la gestion de cas et l'évaluation du risque sont plus étroitement associées.

Un autre facteur qui a un effet sur l'évaluation du risque et la planification de cas dans son ensemble est lié au système de gestion de l'information informatisée que les agences de bien-être des enfants du Manitoba doivent utiliser. Le système est composé de deux applications distinctes : le module d'admission (IM) et le système d'information des services à l'enfant et à la famille (CFSIS). Ensemble, ils sont connus sous les Applications des services à l'enfant et à la famille (CFSA)

Cette technologie vise à fournir aux travailleurs un historique complet et les données courantes sur les familles impliquées avec les SEF, afin d'aider les activités d'évaluation et de planification de cas. Il est prévu que les informations à jour sur les enfants, les jeunes et les familles recevant des services soient saisies pour que les dossiers CFSA demeurent exacts.

<sup>4</sup> Hardy, M., Schibler, B., & Hamilton, I. (2006, septembre). *Strengthen the commitment: An external review of the child welfare system. Renforcer l'engagement : une révision externe des services d'aide à l'enfance*. Disponible : <http://www.childrensadvocate.mb.ca/wp-content/uploads/Strengthen-the-Commitment-September-29-2006.pdf>



## COMPRENDRE LE RISQUE

Même si des améliorations ont été apportées à l'interface de l'utilisateur du système au cours des dernières années, il est difficile à maîtriser. Certains travailleurs ont informé notre bureau qu'ils se sentent dépassés par la façon dont le système de gestion des informations par ordinateur a été conçu. La formation sur le système n'est pas uniforme dans tous les bureaux de bien-être de l'enfant et nous avons aussi entendu de certains travailleurs que les connexions Internet nécessaires dans les régions éloignées sont parfois peu fiables, ce qui entrave davantage l'utilisation de cette technologie. Nous savons aussi que certaines agences n'utilisent toujours pas le système CFSA.

Le résultat inquiétant de ces obstacles est que les historiques de bien-être de l'enfant détaillés ne sont pas immédiatement ou aisément accessibles pour les travailleurs partout en province. Ceci est particulièrement inquiétant lorsque les familles déménagent et ont besoin de services subséquents. Même si la technologie ne peut remplacer le jugement professionnel, elle peut être un composant valable du processus d'évaluation du risque. Le défaut d'un historique familial documenté peut laisser les enfants et les jeunes face à des risques inacceptables.

Des suggestions ont été soulevées au cours des années, et aussi pendant l'enquête sur le décès de Phoenix Sinclair, pour l'amélioration du système d'information du CFSA. Diverses suggestions ont été faites pour améliorer la façon dont les renseignements sont recueillis, stockés, et la façon d'y accéder par les prestataires de services aux familles. En fin de compte, il doit y avoir une résolution des questions qui sont constamment soulevées comme préoccupations. Notre bureau révisé régulièrement des situations dans lesquelles le système CFSA est un facteur d'inquiétude et nous avons soulevé nos préoccupations de nombreuses fois au cours des années au sujet des questions persistantes de connectivité dans les collectivités rurales et éloignées. Les travailleurs ne devraient pas seulement être bien formés pour utiliser le système, mais devraient sentir qu'ils ont les habiletés pour le faire.

## PLANIFICATION DE CAS ET PRESTATION DE SERVICE

L'élaboration d'un plan de cas complet et l'identification des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre sont aussi une fonction principale de la prestation de services de bien-être à l'enfant. Ceci est un secteur où nous continuons à constater des lacunes. Les révisions régulières du plan de cas ne sont pas constamment complétées pour évaluer le succès et apporter des modifications lorsque nécessaires.

Dans certaines situations, des ressources clairement nécessaires ne sont pas identifiées dans le plan de cas ou ne sont pas facilement disponibles, compromettant la prestation de service. Nous voyons aussi des cas où les enfants et les jeunes ne sont pas impliqués dans le développement de leur plan de cas ou ne sont pas informés du plan d'une façon qu'ils peuvent comprendre. Ceci contrevient à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (Article 12).

**Article 12 (Respect du point de vue de l'enfant) :** Lorsque des adultes prennent des décisions qui affectent les enfants, ces derniers ont le droit de dire ce qu'ils pensent qu'il devrait arriver et leurs opinions étant dûment prises en considération (adapté de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant)

Dans notre rapport *Youth with Complex Needs - Les jeunes ayant des besoins complexes* (2012), nous avons identifié un besoin d'une approche multisystémique à la planification de cas et à la prestation de services. Le système de bien-être de l'enfant ne peut par lui-même, affronter les problèmes de santé, d'éducation, de logement et de justice qui auront une incidence sur l'élaboration réussie de la planification de cas et de sa mise en œuvre. Historiquement, les nombreux systèmes en place pour soutenir et affronter les inquiétudes familiales ont largement travaillé dans l'isolement,

produisant des services fragmentés qui ne sont pas coordonnés pour des avantages maximaux. Ceci en dépit du fait que la majorité des enfants, des jeunes et des familles que nous rencontrons reçoivent des services simultanés de multiples secteurs.

La coordination efficace des services non seulement rend leur prestation plus simple, elle assure aussi que le plan de soutien répond à tous les besoins auxquels peut faire face une famille. Lorsque les services publics agissent de concert, cela envoie un message fort aux familles que leur bien-être est important. De plus, lorsque les prestataires de services, avec les familles qui connaissent le mieux leurs besoins, collaborent pour créer un plan d'action, le succès est plus probable.

Il existe des exemples de succès dans le secteur de la planification de cas et de la prestation de services. Les « services intégrés » qui visent de multiples besoins de la famille d'une façon coordonnée se retrouvent à des agences telles que Ma Mawi Wi Chi Itata Centre et Ka Ni Kanichihk, pour n'en nommer que deux.

En janvier 2013, la province s'est associée au gouvernement fédéral et aux prestataires locaux de services pour ouvrir un centre qui est équipé pour aider les enfants à naviguer les processus d'enquêtes sur la maltraitance d'enfants et le système de justice. Le centre, parti de Tracia's Trust : La Stratégie contre l'exploitation sexuelle de l'enfant, du Manitoba est un espace ami des enfants comportant des salles d'entrevue confortables et vise à minimiser le nombre de fois qu'un enfant doit raconter l'exploitation sexuelle pendant que la preuve est réunie. Les prestataires de services sont amenés au centre pour ce faire, plutôt que d'exiger que l'enfant soit transporté d'un endroit à l'autre pour le processus de rapport et trouver du soutien. Et même si le service a choisi un

nom (*Winnipeg Children's Advocacy Centre*) qui a créé une certaine confusion chez le public au sujet de son lien avec notre bureau, nous applaudissons ses organisateurs et son personnel pour son offre d'une réponse aux enfants et aux jeunes qui démontrent une compréhension de la compassion qui est si importante lorsque les jeunes sont appelés à bravement raconter les histoires de leurs traumatismes.

Un plus grand nombre de ces programmes, ainsi qu'une formation améliorée et l'adhésion aux meilleures pratiques dans le secteur de planification de cas dans tout le système et entre les secteurs améliorerait les résultats pour les jeunes du Manitoba.



## CHANGEMENT DE MODÈLE DU SUICIDE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Chaque année, notre bureau fait le suivi de morts par suicide d'enfants et de jeunes. Même si le nombre de suicides semblait en déclin depuis les deux dernières années, la présente année a vu un retour aux niveaux précédents. Au Manitoba, il y a eu 17 décès par suicide chez des jeunes en 2012-2013. Onze de ces jeunes personnes étaient impliquées avec le bien-être à l'enfance et, de ce fait, ces dossiers ont été assignés pour révision par les enquêteurs spéciaux du BPE.

Inquiétude grave : il y eut quatre enfants âgés de 12 ans qui sont morts par suicide au Manitoba, et deux de ces décès répondaient aux critères pour révision. Un décès s'est produit à Winnipeg et trois se sont produits dans des communautés du Nord.

Depuis septembre 2008, Le BPE est informé de tous les décès d'enfants au Manitoba. Dans le groupe d'âges de 14 ans et plus jeune, nous notons quatre décès par suicide en 2009-2010, trois en 2010-2011, quatre en 2011-2012, et cinq en 2012-2013. Notre bureau est souvent sollicité pour commenter notre interprétation du nombre de décès par suicide. Toutefois, pour comprendre les tendances à un palier significatif, la vision doit être plus longue qu'une poignée d'années. Nous continuons de faire le suivi et d'analyser ces tendances et les questions liées au suicide d'enfants et de jeunes, et nous sommes engagés à continuer à offrir ces idées aux jeunes, aux intéressés, aux décideurs, et au public.



Nous avons aussi observé un transfert, au cours des dernières années, des suicides chez les jeunes filles qui dépassent ceux des jeunes hommes. Au Manitoba au cours des deux dernières années, cette tendance a continué avec plus du double du nombre de filles qui meurent par suicide comparé aux garçons. L'an dernier, tous les cas de décès sauf un étaient le résultat d'étranglement. Ceci est aussi un changement de ce qui était auparavant la norme.

En 2006, le BPE a publié un rapport sur les décès d'enfants au Manitoba, intitulé *Honouring Their Spirits*. Le rapport comprenait l'analyse de certaines questions associées au suicide des jeunes, y compris un modèle établi que la majorité des jeunes Canadiens qui meurent par suicide était de sexe masculin, et même si plus de filles tentaient de se suicider, leurs homologues masculins risquaient trois fois plus de mourir par suicide. Ceci n'est pas ce que notre bureau voit en ce moment, lorsque nous examinons les décès par suicide de jeunes personnes au Manitoba.

Le modèle changeant des suicides qui comprend maintenant une plus grande proportion de filles, une tendance à la hausse vers l'étranglement, et possiblement une moyenne d'âge inférieure, tout indique le besoin de réévaluer notre approche au suicide chez les jeunes. Ces changements émergents peuvent avoir des conséquences de taille pour l'élaboration et la prestation de programmes de prévention et d'intervention.

Les situations qui mènent aux décès par suicide sont complexes et peuvent comprendre des traumatismes intergénérationnels liés à la violence familiale, à la dépendance, à la maltraitance, à l'expérience des pensionnats, et à la perte. Une approche efficace à la prévention de ces décès s'étend bien au-delà de la portée d'une agence de bien-être de l'enfant. Nous avons fait plusieurs recommandations cette année, dans nos travaux, qui reconnaissent le rôle de la collectivité élargie lorsqu'il s'agit de garder les enfants en sécurité. Ces recommandations comprenaient l'engagement de la collectivité et des chefs de file organisationnels, ainsi que les gouvernements provincial et fédéral, afin de créer une stratégie pour répondre diverses préoccupations de la collectivité ainsi que des ressources adéquates pour y répondre. Par nos efforts continus pour apporter ces questions à l'attention du public élargi, nous continuons d'analyser et de faire le suivi des données sur les suicides, et présenterons certaines de nos conclusions à la conférence nationale de l'Association canadienne pour la prévention du suicide, en 2013.

<sup>5</sup> Schibler, B., & Newton, J. H. (2006, September). Honouring their spirits: The child death review – A report to the Minister of Family Services and Housing. Manitoba Office of the Children's Advocate, Province of Manitoba. Available: <http://www.childrensadvocate.mb.ca/wp-content/uploads/Child-Death-Review-2006.pdf>

<sup>6</sup> Ibid.

## LA FORCE DE LA COLLECTIVITÉ PAR LA COLLABORATION

Un des décès que nous avons révisés, au cours de cette année passée, est un exemple où un niveau de collaboration très louable s'était produit entre la famille, l'agence, et la collectivité.

*Il y a quelques années, une collectivité a identifié le problème du suicide des jeunes comme étant important. Pour répondre à cette préoccupation, un comité d'intéressés s'est rencontré pour développer une réponse. Ce comité a été actif dans le travail de prévention du suicide ainsi que dans l'élaboration d'un protocole pour répondre aux jeunes en état de crise. Le comité a une représentation constante de travailleurs de la santé mentale, du corps policier, de l'éducation, des services sociaux et des offices de la santé.*

*En 2012, un garçon adolescent qui vivait dans la collectivité a connu la perte tragique d'un plus jeune frère. Cela a été un moment décisif dans sa vie, le laissant avec un sentiment important de douleur et de culpabilité.*

*En réponse au décès de son jeune frère, le garçon et sa famille ont reçu le soutien de plusieurs agences de la collectivité, y compris les services à l'enfant et à la famille, des conseillers en gestion de crise et les professionnels de la santé mentale. Pendant qu'ils faisaient leur deuil, la famille a continué à recevoir du soutien pour traiter de la perte tragique. La collectivité a entouré cette famille et renforcé son soutien afin de répondre à leurs besoins. Tristement, en dépit des efforts de tellement de personnes dans la collectivité, cet adolescent a été incapable de surmonter sa douleur et est décédé par suicide.*

C'est là la réalité difficile que parfois, en dépit de travail énorme et de collaboration efficace entre les membres de la collectivité, les meilleurs efforts ne peuvent prévenir toutes les tragédies. La conclusion pour les survivants ne devrait pas être que tous ces efforts étaient en vain, même dans le sillage de la tragédie. Les groupes communautaires, comme celui décrit ici, aident un nombre incalculable de particuliers et de familles partout dans la province et peuvent servir d'exemples à nous tous lorsqu'il s'agit de la responsabilité de soins communautaires. Le succès de tels groupes est mesuré plus précisément par les nombreux enfants, jeunes et familles qui y trouvent aide et soutien. La collaboration et la coopération au sein d'une collectivité sont vitales pour assurer que les enfants, les jeunes, et les familles connaissent les soutiens offerts et puissent avoir accès à l'aide dont ils ont besoin.



# COLLECTIVITÉ



## LOGEMENT

L'article 27 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant souligne le droit de l'enfant à avoir un endroit sécuritaire pour vivre, qui répond aux besoins de base. Le logement adéquat a un lien direct au bien-être des enfants et de leurs familles. Au cours de la dernière année, le logement a émergé comme problème croissant pour les familles que nous avons rencontrées.

Dans une situation, deux jeunes frères ont dû être déplacés d'un placement à long terme avec de la famille élargie en raison de la présence de moisissure dans la maison. Une autre famille a connu une vie transitoire chronique principalement due aux problèmes liés à la recherche de logement sécuritaire et sûr. Au cours de nos visites aux communautés des Premières Nations, de nombreux problèmes de logement ont été identifiés par les membres de la communauté, y compris : le surpeuplement qui résulte de l'insuffisance de logements pour répondre aux besoins de la communauté, le défaut de foyers d'accueil comme suite aux logements qui ne répondent pas aux normes requises pour l'émission d'un permis, et les gens qui doivent quitter la communauté comme résultat du défaut de logements disponibles. Dans certaines communautés, le défaut de services d'égout et d'aqueduc dans de nombreux logements rend difficile le maintien de conditions sanitaires nécessaires à la sécurité des enfants très jeunes ou médicalement fragiles.

Bien que le logement et l'itinérance ne soient pas des questions que le système de bien-être à l'enfant peut régler, ils ont clairement un effet sur la sécurité et le bien-être des enfants et sont des facteurs qui contribuent au fait que les enfants sont pris sous soins et qui retardent leur retour à la garde de leurs parents.

Notre bureau est à faire une révision de la littérature en ce qui a trait aux problèmes d'itinérance et de logement et leur lien avec le bien-être des enfants. Au cours de la prochaine année, nous planifions de combiner les données trouvées dans la documentation avec les renseignements recueillis dans ce bureau par le biais des situations de cas et de visites communautaires afin d'examiner de plus près l'effet que le logement a sur le bien-être des enfants.

L'insécurité du logement se produit aussi comme suite au défaut de ressources de placement suffisantes pour les enfants sous garde. Notre rapport spécial, *Les jeunes qui ont des besoins complexes* (2012), qui examine les conditions de vie d'un échantillon de 289 enfants sous garde qui ont des besoins multiples élevés, révèle que le comportement de fuite (connu autrefois comme absence sans permission, maintenant nommé AN ou absence non planifiée) était une préoccupation pour 108 des jeunes (p. 78). De plus, 49 % étaient en attente de placement spécialisé qui peut répondre à leurs besoins. Presque un tiers de ces enfants avaient connu des ruptures de placement de multiples fois (p. 83). Le défaut d'un milieu de vie approprié pour ces enfants et ces jeunes aggrave leurs difficultés existantes. Comme mentionné auparavant dans notre discussion du présent rapport, nos recommandations en ce qui a trait aux jeunes ayant des besoins complexes ont été présentées aux nombreux intéressés et nous espérons que le gouvernement développera des plans potentiels pour leur mise en œuvre.

# RAPPORT FINANCIER

Salaires et avantages sociaux = 2 435 854,42 \$

Charges totales d'exploitation = 733 811,90 \$

## L'ÉQUIPE DU PERSONNEL DU BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS

**Darlene MacDonald** – Protecteur des enfants

**Bonnie Kocsis** – Protecteur des enfants adjointe (jusqu'en juin 2012)

**Corey La Berge** – Protecteur des enfants adjoint (début janvier 2013)

### Gestion

**Patsy Addis Brown** – gestionnaire, projets spéciaux (2000-2012)\*

**Angie Balan** – gestionnaire, assurance de la qualité

**Ainsley Krone** – gestionnaire, communications, recherche et éducation du public

**Kirstin Magnusson** – gestionnaire de programme intérimaire, services de défense des droits et accueil

**Shelagh Marchenski** – gestionnaire de programme, unité de révision des enquêtes spéciales

**Patty Sansregret** – gestionnaire, projets spéciaux

**Cynthia Steranka** – gestionnaire, administration et finances

### Personnel

**Sarah Arnal** – agent de défense des droits

**Kevin Barkman** – enquêteur spécial

**Holly Bartko** – assistante administrative

**Vanessa Bodie** – commis de niveau supérieur  
(jusqu'en janvier 2013)

**Carolyn Burton** – commis de niveau supérieur

**Bob Christie** – enquêteur spécial (jusqu'en mai 2012)

**Debra De Silva** – agente d'évaluation d'accueil

**Roni Dhaliwal** – enquêteur spécial (jusqu'en mai 2012)

**Margherita Gagliardi** – enquêteuse spéciale

**Dawn Gair** – agente d'évaluation d'accueil

**Justine Grain** – enquêteuse spéciale

**Cathy Hudek** – enquêteuse spéciale

**Tanis Hudson** – enquêteuse spéciale

**Doug Ingram** – agent de défense des droits

**Holly Johnson** – assistante administrative  
(jusqu'en juillet 2012)

**Gerald Krosney** – agent de défense des droits

**Joanne Lysak** – enquêteuse spéciale

**Whitney Moore** – enquêteuse spéciale

**Thelma Morriseau** – agente de défense des droits

**Rosie O'Connor** – agente de défense des droits

**Carolyn Parsons** – agente de défense des droits

**Jennifer Rentz-Wright** – enquêteuse spéciale

**Lynda Schellenberg** – enquêteuse spéciale

**Reji Thomas** – adjointe administrative

**Barb Tobin** – enquêteuse spéciale (jusqu'en mai 2012)

**Denise Wadsworth** – agente d'évaluation d'accueil

**Paula Zimrose** – agente d'évaluation d'accueil

\*La fonctionnaire depuis longtemps, Patsy Addis Brown, est décédée en 2013. Elle nous manquera.

### Coopérative, stage, et étudiants STEP

**Stacey Morin-Banfield** – Université du Manitoba

**Shimon Segal** – Université du Manitoba

**Bethany Zeitner** – Université Lakehead

## COMITÉ CONSULTATIF DE RÉVISION D'ENQUÊTES SPÉCIALES

Nous souhaitons offrir nos remerciements les plus sincères aux particuliers engagés qui continuent à soutenir le travail de notre bureau en apportant leur expertise professionnelle dans de nombreux secteurs pertinents à notre travail avec les enfants et les jeunes.

<b>M. Scott Amos</b>	Spécialiste opérationnel du développement, Affaires autochtones et développement du Nord Canada
<b>M. Alem Asghedom</b>	Formateur, programme de travail social du centre-ville, Université du Manitoba
<b>Mme Marie Christian</b>	coordonnatrice de programmes, VOICES : réseau de jeunes sous garde
<b>Dr Charles Ferguson</b>	Directeur, centre de protection des enfants
<b>Dr Don Fuchs</b>	Professeur, faculté du travail social, Université du Manitoba
<b>Mme Pamela Jackson</b>	Thérapeute, formatrice et consultante
<b>M. Corey La Berge</b>	Conseiller d'accommodement pour les jeunes vivant avec les TSAF, aide juridique Manitoba (jusqu'en janvier 2013)
<b>Mme Margaret Lavallée</b>	Aînée, Université du Manitoba
<b>Dr Peter Markesteyn</b>	Ancien médecin-légiste en chef
<b>Mr Peter Rogers</b>	Conseiller supérieur, santé Canada



### COURAGE

Les émotions m'ont guidé  
Je ne rajeunis pas, je prends des années  
L'histoire de ma vie est placée dans un dossier  
Le temps s'égraine dans mon esprit ;  
Les lumières dansent  
Dans le noir à part ceci  
Des jours, je regarde dans le miroir et me dis d'être fort  
Un jour, ces pensées ne seront plus à bord

Les émotions m'ont guidé  
Je ne rajeunis pas, je prends des années

Ils pensaient m'avoir vu alors,  
Mais ils me voient maintenant,  
Les gens me regardent et voient que je ne suis qu'un être humain normal  
Cherchant une fin heureuse pour l'appeler mon nouveau départ

Les émotions tentent de prendre le dessus  
Mais je suis un individu avec du potentiel

Je me sens libre d'être qui je veux,  
Cela fait toute partie de la relativité  
Ils peuvent essayer de me pourchasser  
Mais ils ne m'attraperont jamais

– soumis par un jeune, C.O.

## LE BUREAU DU PROTECTEUR DES ENFANTS

346 avenue Portage, Bur. 100  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C3

Téléphone : 204-988-7440  
Sans frais : 1-800-263-7146  
Télécopieur : (204) 988-7472

[childrensadvocate.mb.ca](http://childrensadvocate.mb.ca)

 Facebook.com/OCAdvocate

 @OCAdvocate

